



Aidez nos jeunes chanteurs à vivre le congrès des Pueri Cantores à Lourdes

La **Maîtrise de la Cathédrale de Montpellier** rassemble des enfants de 7 à 16 ans qui se forment au chant choral et participent activement à la vie liturgique de la paroisse.

Du **19 au 23 octobre 2026**, 20 enfants participeront au **Congrès national des Pueri Cantores à Lourdes**, aux côtés de près de **2 000 jeunes chanteurs venus de toute la France**. Une belle occasion de vivre un temps fort de chant, de rencontre et de foi.

Le coût du séjour pour les **20 enfants et deux accompagnateurs s'élève à 7 880 €**. La paroisse prend par ailleurs à sa charge **deux accompagnateurs supplémentaires**.

Votre don permettra de réduire la participation demandée aux familles, notamment celles dont plusieurs enfants participent au séjour, et de rendre cette expérience accessible au plus grand nombre.

Merci de votre générosité et de votre soutien à ces jeunes qui mettent régulièrement leur voix au service de nos célébrations.

**Pour soutenir ce séjour, renvoyez votre don accompagné du bon de soutien ci-dessous à
Maison diocésaine - Service Ressources - 31ter Avenue St Lazare - CS 82 137 - 34060 Montpellier cedex 2**



BON DE SOUTIEN



pour donner, scannez-moi !

MON DON :

☐ Je fais un don par carte bancaire sur le site :
<https://www.helloasso.com/associations/association-diocesaine-de-montpellier/formulaires/38>

☐ Je fais un don par chèque d'un montant de :
☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ Autre.....€
à l'ordre de **AD34 – Cathédrale Congrès Petits Chanteurs**

MON REÇU FISCAL :

☐ Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par mail :

.....
Sinon je le recevrai par courrier

MES COORDONNÉES :

Nom

Prénom

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Ma Paroisse

N° de téléphone :

Mon adresse email (en majuscule) :

Année de naissance :

☐ Je souhaite recevoir de la documentation concernant les legs, donations et assurances-vie.

☐ Je souhaite recevoir les actualités du diocèse de Montpellier

Fiscalité

Une raison de donner davantage
66% de de votre don est déductible de votre
impôt sur le revenu.

(dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).